

Arrêté préfectoral n° DLC-BELPAG-11-2026-0010 fixant les dates
de dépôt des déclarations de candidature en vue du renouvellement général
des conseillers municipaux des 15 et 22 mars 2026

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code électoral notamment ses articles L260, L263, L264, L265, et LO265-1, R124, R127-2, R128 et R128-1 ;

VU le décret du 16 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Alain BUCQUET en qualité de préfet de l'Aude à compter du 25 août 2026 ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2025-081 donnant délégation de signature à Madame Lucie ROESCH, secrétaire générale de la préfecture de l'Aude ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : *Les déclarations de candidature prévues à l'article L255-4 du code électoral sont reçues :*

- Premier tour de scrutin : du 3 au 26 février 2026
- Deuxième tour de scrutin : les 16 et 17 mars 2026

ARTICLE 2 : *Les lieux de dépôt des candidatures sont les suivants :*

- Pour les communes de l'arrondissement de Carcassonne : Préfecture de l'Aude - 52 rue Jean Bringer 11000 CARCASSONNE
- Pour les communes de l'arrondissement de Limoux : Sous-préfecture de Limoux - 12, rue du Palais BP 100 11304 LIMOUX
- Pour les communes de l'arrondissement de Narbonne : Sous-préfecture de Narbonne - 37, boulevard du Général De Gaulle 11108 NARBONNE

ARTICLE 3 : Pour l'ensemble des trois arrondissements, les candidats devront prendre *rendez-vous en ligne*, sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : www.aude.gouv.fr

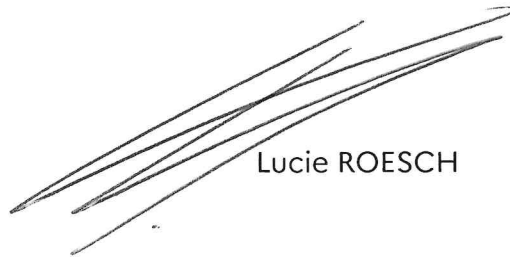
Le module de prise de rendez-vous est accessible depuis la rubrique « candidature élections municipales 2026 » (un lien par arrondissement)

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, les sous-préfets de Narbonne et Limoux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du département de l'Aude et publié au recueil des actes administratif de la préfecture.

Carcassonne, le 14 janvier 2026

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, secrétaire générale,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive script. The signature is positioned above the printed name 'Lucie ROESCH'.

Lucie ROESCH